



**Votre interlocuteur  
formation et apprentissage**





# Foire aux questions **QUALIOPI**



**Audit de surveillance**

Cette foire aux questions a pour but de recenser les différentes questions qui nous ont été posées à l'occasion du webinaire spécial « Audit de surveillance Qualiopi »; coanimés avec notre partenaire :

- Adeline Vidal Consultante et Auditrice Qualiopi
- Et Marilyn Cherrier – Présidente organisme certificateur Activcert.



- [Guide de lecture](#)
- [Usage marque](#)
- [Modalités d'audit](#)
- [Organisme certificateur](#)
- [Extension](#)
- [Transfert certification](#)
- [Ecart audit](#)
- [Formations certifiantes](#)
- [Sous-traitance](#)
- [Lexique](#)

# Où trouver le guide lecture Qualiopi ?



- Il est en accès libre depuis le site du [ministère du travail](#).
- Attention pour certains la version a changé depuis votre audit initial !



# COMMUNICATION MARQUE

Qualiopi

# Règles d'utilisation du logo

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation  
Bilans de compétence  
Centre de Formation des Apprentis  
Validation des Acquis de l'Expérience

## LES POINT CLES :

1. La marque doit toujours être **accompagnée de la mention adaptée correspondant à la catégorie d'action dont le processus a été certifié,**
2. **Il est interdit d'utiliser la marque pour une action en particulier :**
  - dans une publicité (publication ou tout support média) pour une action de formation en particulier.
  - sur l'attestation de formation ou sur tout support dédié uniquement à une action de formation

# UTILISATION DES LOGOS

## 2 documents clefs pour le logo QUALIOPI :

- [règlement d'usage](#), version du 16 septembre 2021, pour une bonne information de toutes les parties prenantes.



- Consultation de la [charte d'usage](#) pour une bonne information de toutes les parties prenantes.



<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>



## Quelques applications usage marque

- La marque peut être apposée sur :
  - ✓ Les documents (catalogues, affiches, brochures...);
  - ✓ Les documents de présentation généraux (diaporamas...);
  - ✓ Les vecteurs de communication en ligne (sites internet...).
  
- ⊖ Le logo Qualiopi ne peut pas être apposé sur un action particulière (ex : programme formation, attestation de formation, convocation... »).
- ⊖ Le logo ne peut pas être utilisé pour faire de la promotion d'accompagnement.
- ⊖ Les organismes en cours de démarche ne peuvent pas utiliser le logo.

# Comment faire référence à la certification Qualiopi sur un programme de formation ?

- Il n'est pas possible d'utiliser le logo Qualiopi sur un programme de formation – il est cependant possible de faire référence à votre certification en mentionnant le n° de votre certificat sans le logo

Par exemple :

Organisme certifié n°.....

# Obligation d'utiliser le logo Qualiopi ?

L'utilisation du logo Qualiopi n'est pas une obligation.

Idem pour l'utilisation du logo certificateur.



# MODALITÉS AUDIT

Qualiopi

# Audit sur site ou à distance

- **Audit initial** sur site

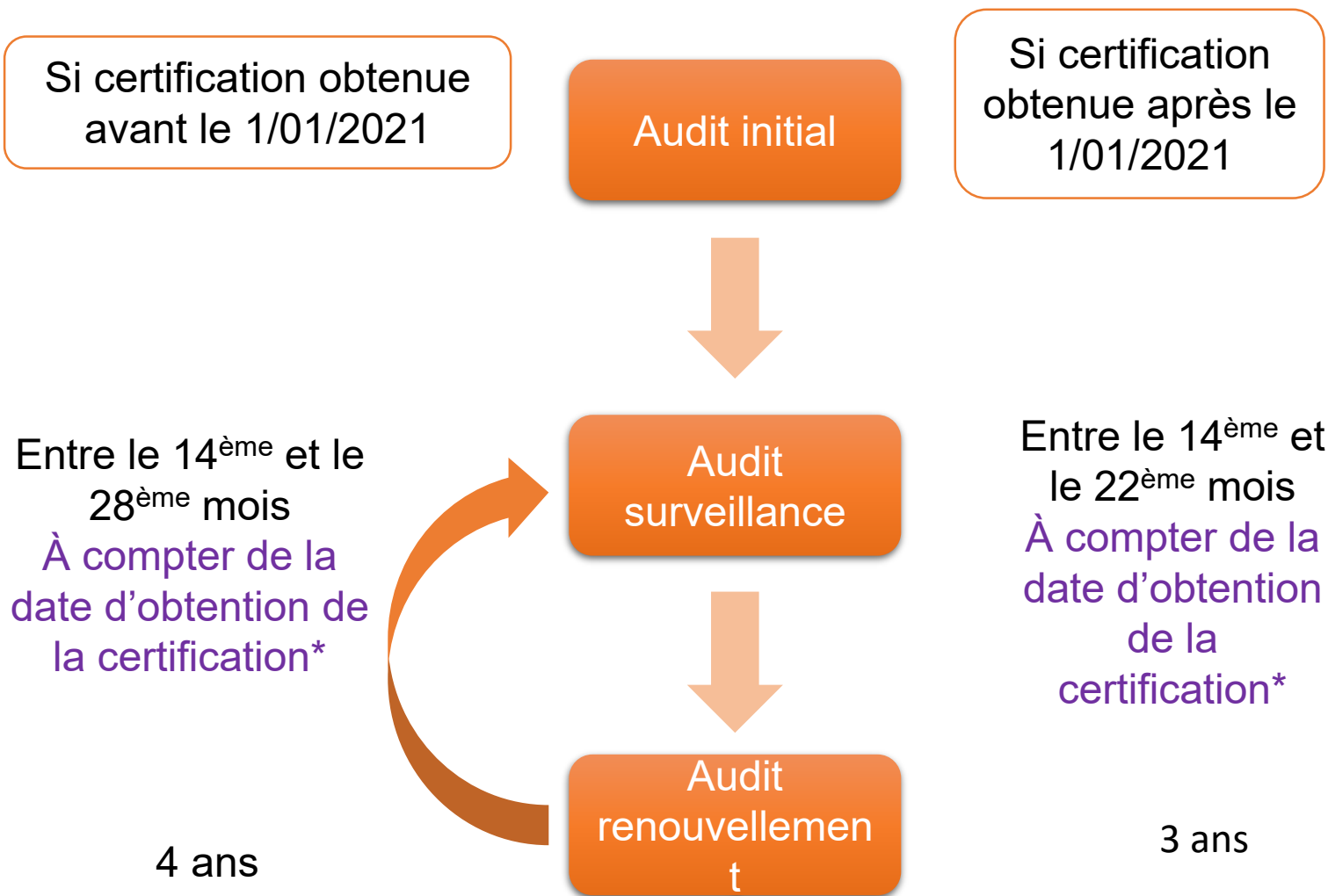
- ❶ possible à distance – jusqu’au 30/06/2022

- **Audit de surveillance** :

- ❶ à distance sauf dans certaines situations

**ou si l’audit initial a été réalisé à distance il devra être fait sur site**

# À quelle date aura lieu mon audit de surveillance ?



\*Vous pourrez retrouver cette date sur votre certificat

## Antériorité à l'audit de surveillance ?

- Vous êtes certifiés Qualiopi depuis la date d'obtention de votre certification (visible sur votre certificat), l'antériorité de l'audit peut donc remonter jusqu'à cette date.
- En audit de surveillance, l'ensemble des dossiers réalisés depuis la date de l'obtention du certificat pourront être regardés / vérifiés.

# Auditeurs certifiés Qualiopi ?

- Les auditeurs sont habilités par l'organisme certificateur à réaliser des audits de certification selon des process de qualification propre à chacun.
- La certification Qualiopi est lié à un organisme de formation et non à personne, c'est le système de management de la qualité qui est certifié.



# Quelle sera la durée de mon audit ?

La durée de l'audit est définie dans [l'Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées](#)

en fonction :

- Chiffre d'affaires (BPF déclaré lors de l'audit initial)
- Des catégories d'action(s) de formation visée(s) à la certification
- Du nombre de site(s) concerné(s)

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 - 1°	L.6313-1 - 2°	L.6313-1 - 3°	L.6313-1 - 4°	Echantillonnage de sites
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	

# Quels seront les indicateurs audités?

**Tous les indicateurs applicables à votre organisme seront audités.**

7 critères déclinés en 32 indicateurs

- 22 indicateurs communs
- 10 indicateurs spécifiques

Type d'actions	Indicateurs communs	Indicateurs spécifiques									
		3	7	8	13	14	15	16	20	28	29
Formation	22	x	x	x	x			x		x	
VAE		x						x			
Bilan de compétences											
CFA		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

# Qui peut participer à l'audit ?

- Toute personne de l'organisme que vous jugerez nécessaire (ayant un contrat avec l'organisme)
- Au moment du plan d'audit, vous listerez à l'auditeur toutes les personnes présentes

# Qui contacter pour planifier l'audit de surveillance ?

- L'organisme de certification vous contactera pour planifier avec vous la date de votre audit de surveillance.

# Nouvel entrant ?

- Est considéré comme nouvel entrant au moment de l'audit initial tout organisme de formation n'ayant pas de BPF (bilan pédagogique et financier) ou un BPF=0
- Attention en audit de surveillance, l'audit est un audit complet. Il n'existe plus de nouvel entrant.



# CERTIFICATEUR

Qualiopi

# Transfert certification?

- Il est possible de changer de certificateur au cours du cycle de certification ou lors du nouveau cycle, pour cela rapprochez vous de votre certificateur actuel.
- Le certificat est donc repris selon les mêmes dispositions que l'audit précédemment réalisé et la période du certificat reste valable.

# Quels sont les certificateurs pouvant délivrer cette certification ?

Organismes accrédités par le COFRAC ou autorisés  
Liste disponible sur le [site](#) du Ministère du travail.

Une instance de labellisation reconnue par [France Compétences](#)





# EXTENSION

Qualiopi

# Puis-je faire une extension de mon périmètre d'audit (ajout d'une catégorie d'action) ?

- Oui, il vous faudra pour cela contacter votre organisme certificateur et lui demander un audit d'extension pour la catégorie d'action visée (avant d'être intégré au périmètre)
- Un audit d'extension de certification sera alors réalisé, soit à l'occasion de votre audit de surveillance ou à un autre moment.
- Suite à cela vous recevrez un certificat comprenant la nouvelle catégorie d'action

# Que se passe t'il si depuis l'audit initial j'ai un nouveau site ?

- Si vous étiez avec un seul site à l'audit initial :
  - Réalisation d'un nouvel audit initial pour s'assurer que les rôles et responsabilités de la fonction centrale sont bien définis et mis en place
- Si vous êtes déjà multi-sites :
  - Réalisation d'un audit d'extension sur le nouveau site



# TRANSFERT CERTIFICATION

Qualiopi

# Que faire en cas de changement de statut juridique ?

1. Informer votre DREETS
2. Informer votre organisme certificateur
3. Démontrer la continuité d'activité dans la nouvelle structure
4. Votre certification pourra être transféré sur votre nouvel organisme de formation

=> Contacter votre organisme certificateur au préalable – car dans certains cas le transfert ne sera pas possible : **nouvelles activités, intégrations dans une autre société.**

# Que faire en cas de déménagement ?

- Information DREETS
  - Information organisme certificateur
- ⇒ **Emission d'un nouveau certificat**

⇒ si le déménagement a lieu dans une nouvelle région, le transfert se fera sur votre nouveau NDA



# ÉCARTS AUDIT

Qualiopi

# Les différents types de constatations

Une non-conformité est écart par rapport à un indicateur du référentiel.

L'absence de preuve le jour de l'audit fera l'objet d'une non-conformité.

- **Non-conformité mineure :**

Respect partiel de l'attendu afférent à l'indicateur.

- Le plan d'action établi pour lever la non-conformité devra être mis en œuvre dans un délai de 6 mois.
- La vérification de sa mise en œuvre sera faite à l'audit suivant.
- Si la non-conformité mineure n'est pas levée à l'audit suivant, elle sera requalifiée en non-conformité majeure

- **Non-conformité majeure**

Peut-être prononcée lorsque l'attendu n'est pas du tout respecté. Attention certains indicateurs donnent lieu qu'à des non-conformités majeures

- la vérification de la mise en œuvre d'actions correctives doit être effective sous trois mois.

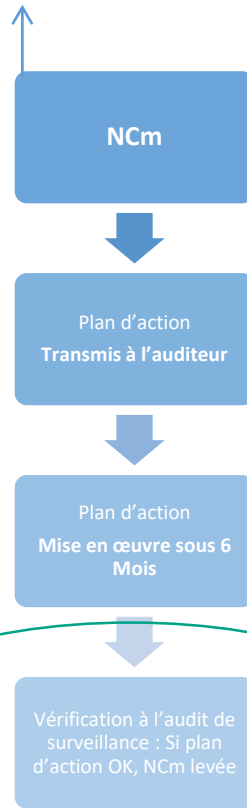
**≥ 5 non-conformités mineures => 1 non-conformité majeure**



# Non-Conformités en audit de surveillance

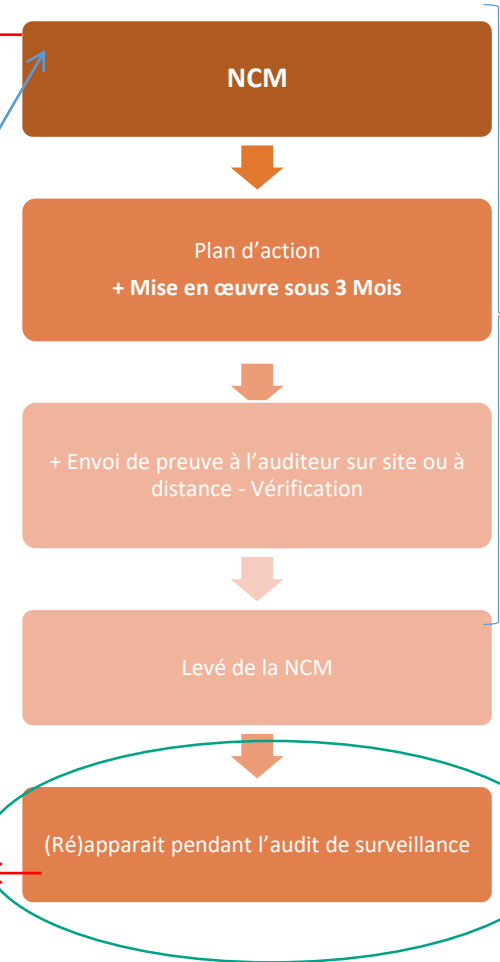
Pas d'envoi à l'auditeur des PJ, l'auditeur vérifie juste la date de mise en œuvre sur la fiche de NC

Ne bloque pas la certification



Audit initial

Bloque la certification ←



Audit initial

**Si non traitée devient une NCM**

**3 mois pour se mettre en conformité  
Sinon suspend la certification**

**+ 3 mois pour se mettre en conformité**

**Sinon Certification retirée  
> Réalisation d'un nouvel audit initial**



# Formation certifiante

Qualiopi

# Comment savoir si ma formation est certifiante?

- Les certifications professionnelles sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) ou au répertoire spécifique (**RS**). Elles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.
- Pour rechercher une formation certifiante, vous pouvez vous rendre sur le site internet de [France Compétences](#).
- Dans le guide de lecture Qualiopi (version 7) la certification professionnelle fait référence au certification enregistrées au **RNCP**

**Certification professionnelle** : Les certifications enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) sont appelées « certifications professionnelles ». Elles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles (article L. 6113-1 du Code du travail).

# Différence entre France Compétences et mon compte formation ?

- [France compétences](#) est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le rôle de France compétences est de :
  - **répartir** les fonds mutualisés aux différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
  - **réguler** la qualité, les coûts et les règles de prise en charge de la formation ;
  - **garantir** l'adéquation des certifications professionnelles avec les besoins économiques et sociaux ;
  - **organiser** le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé ;
  - **évaluer** et informer pour contribuer au débat public ;
  - **agir** en médiateur pour aider les usagers à résoudre leur différends avec les associations Transitions Pro et les opérateurs
- Le [Compte personnel de formation](#) (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle



# SOUS-TRAITANCE

Qualiopi

## **Une partie des formations sont sous-traitées, doit-on justifier des éléments de preuve?**

- **Oui**, l'audit portera sur l'ensemble des indicateurs. vous devrez donc apporter la preuve du respect des indicateurs du référentiel qui vous sont applicables.
- Vous restez responsable des formations sous-traitées.

**Mon sous-traitant  
est certifié  
Qualiopi dois-je  
m'assurer quand il  
intervient dans  
mon organisme  
qu'il respecte le  
référentiel ?**

- Oui, car vous devez vous assurer que votre système de management de la qualité est conforme aux standards que vous avez établi (vos process internes)

# Lexique

- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et l'Orientation professionnelle
- COFRAC : Comité français d'accréditation
- DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- FAQ : Foire aux questions
- NDA : Numéro de Déclaration d'Activité
- RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles
- RS : Répertoire spécifique
- OPAC : Opérateur Prestataire d'Actions de développement des Compétences
- VAE : Validation des acquis par l'expérience





**Merci**

Cette FAQ a été réalisée en collaboration avec notre partenaire :

**Adeline VIDAL**

Consultante et Formatrice Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement

Auditrice ICA QSE et Qualiopi,

[adeline.vidal@qualiflex.fr](mailto:adeline.vidal@qualiflex.fr)



Et avec la collaboration de

**Marilyn CHERRIER**

Directrice organisme certificateur ACTIVCERT

[client@activcert.fr](mailto:client@activcert.fr)

**04 94 88 06 67**

